



Certificat d'accréditation

N° :2-087 Rév 00

L'Organisme Algérien d'Accréditation (ALGERAC), crée par décret n° 05-466 du 06 décembre 2005, atteste que :

Eurl El Rakaba El Tandimia El Khibra Wa Tadrib

Adresse : Bir Messaoud, Hassi messaoud, Ouargla - ALGERIE

Possède les compétences requises pour effectuer des activités d'inspection conformément à la norme ISO/IEC 17020: 2012 et aux règles d'application d'ALGERAC.

La portée d'accréditation et les sites concernés sont décrits dans l'annexe technique qui fait partie intégrante du présent certificat.

Durant la validité du présent certificat, l'organisme s'engage à respecter les exigences de l'accréditation.

ALGERAC est signataire des accords de reconnaissance multilatérale avec l'European co-operation for Accreditation EA-MLA et des accords de reconnaissance mutuelle avec l'International Laboratory Accreditation Cooperation ILAC-MRA.

Date de prise d'effet : 22/06/2025

Date de fin de validité : 21/06/2028

La Directrice Générale

BOULSNANE Wafa



ANNEXE TECHNIQUE REV 00

L'Organisme Algérien d'Accréditation atteste que :

Eurl El Rakaba El Tandimia El Khibra

Wa Tadrib

Adresse : Bir Messaoud, Hassi messaoud - Ouargla

Est accrédité par ALGERAC, Département Inspection, pour les activités d'inspection selon la norme : ISO/IEC 17020 :2012 en tant qu'organisme d'inspection de (**type A**) dans les domaines :

- **Contrôle des appareils de levage ;**
- **Contrôle non destructif.**

Note : Un organisme de **type A** est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie.

Site concerné	Siege Social : Bir Messaoud, Hassi messaoud - Ouargla Tel : +213 (0) 555 38 41 81 E-mail : inspection@cref-dz.com
----------------------	---

Date de prise d'effet le : 22/06/2025

Date de fin de validité le : 21/06/2028

**Pour la Directrice Générale et par délégation
Le Chef de Département inspection
BENNACEUR Massinissa**

Cette annexe peut faire l'objet de modification, dans ce cas la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émis

PORTEE D'ACCREDITATION**Domaine General : I. Levage**

Domaine d'inspection/ Objet installations, appareils, dispositifs, composants, équipements,...	Techniques Utilisées	Phase /Type d'inspection inspection avant mise en exploitation, finale, périodique, préalable, avant livraison, de conformité....	Equipements utilisés	Référentiels Normes-Réglementation procédures internes, spécifications techniques
1.2 Contrôle des appareils à charge portées (Chariots élévateurs)	-Contrôle visuel (VT) -Contrôle non destructif	- Inspection Périodique	-Pied à coulisse -mètre a ruban	-Décret n° 91-05 -ISO 3691-1 -ISO 3691-2 -Procédure Interne PR-17
1.2 Contrôle des appareils à charge suspendue (Ponts roulants, grues)	-Contrôle visuel (VT) -Contrôle non destructif	- Inspection Périodique	-Pied à coulisse -mètre a ruban	- Décret n° 91-05 -ISO 4309 -ISO 4310 -ISO 16625 -Procédure Interne PR-17
Domaine General : 2. Produits et composants industriels				
2.1 CONTROLE NON DESTRUCTIF (CND) des assemblages soudés des équipements et installations industrielles.	Contrôle par Magnétoscopie (MT)	- Contrôle en cours de fabrication ; - Inspection en service	-Electro-aimant -Luxmètre -Pyromètre -Témoin Berthod	-ASME V -ASTM E 709 -Procédure Interne PR-15
	Contrôle par Ressuage (PT)	- Contrôle en cours de fabrication ; - Inspection en service	-Luxmètre -Pyromètre	-ASME V -ASTM E 165 -Procédure Interne PR-14

Responsable d'accréditation**BENNACEUR Massinissa**

Page 2 sur 2